

Une procédure ouverte pour faire radier Mariani des listes électorales

La justice peut-elle ordonner la radiation de Thierry Mariani des listes électorales ? Cinq membres du parti Les Républicains (LR) en sont convaincus. Ils ont déposé avant-hier une requête en ce sens devant le tribunal judiciaire d'Avignon, selon une procédure « d'urgence absolue ».

Ces citoyens avignonnais estiment que le logement principal du chef de file du RN aux régionales ne se situe pas à Avignon et qu'il n'habite pas dans cette ville depuis six mois au moins, comme le prévoit le Code électoral.

Pour ses opposants, le domicile réel de Thierry Mariani se situe dans le XVII^e arrondissement de Paris. Ils relèvent également que le candidat RN ne peut pas figurer en 2021 « pour la deuxième fois sans interruption au rôle des contributions directes » de la commune d'Avignon, puisque son contrat de location a été enregistré le 20 janvier 2020.

En théorie, selon eux, il ne peut

donc pas être inscrit sur les listes électorales.

« Je suis en règle »

« J'ai une attestation des impôts et je suis inscrit aux rôles de contributions. Je rappelle que l'année dernière, j'ai été candidat aux élections municipales d'Avignon, si je ne remplissais pas les critères, je n'aurais pas pu me présenter. Je suis parfaitement en règle, je ne vois pas pourquoi je serais inquiet », a réagi l'élu frontiste.

Romain Rambaud, professeur de droit public à Grenoble spécialisé dans le droit électoral, rappelle que « Thierry Mariani peut être candidat en Paca même s'il n'est pas inscrit sur les listes électorales à Avignon : il suffit qu'il soit inscrit quelque part en France. »

Il va de soi, cependant, qu'une décision du juge défavorable au leader RN à quelques jours de l'élection serait politiquement du plus mauvais effet.

L. P. (avec AFP)

Sondage : la situation se fige en Paca au profit du RN

Même si les écarts sont moins importants que lors de la précédente enquête réalisée par Ipsos *Sopra Stéria pour France 3 / France Bleu* le 11 mai, le candidat du Rassemblement national arriverait en tête le 20 juin avec 41 % des suffrages contre 34 % pour Renaud Muselier. Sept points d'écart séparent les deux têtes de liste. Le précédent sondage créditait le RN de 15 points d'avance (37 % pour le RN et 22 % pour LR le 11 mai).

Troisième homme du scrutin, Jean-Laurent Félizia (Rassemblement écologique et social) séduirait 15 % des électeurs. Un score suffisant pour se qualifier au second tour, mais qui rend très hypothétique une victoire au finish.

Au coude-à-coude

Les autres listes sont quasiment dans l'épaisseur du trait : Jean-Marc Governatori (L'Écologie au centre), qui espère obtenir plus de 5 % des voix pour proposer une fusion à Renaud Muselier au second tour, plafonnerait à 3 % des



Mariani reste largement en tête au premier tour, au coude-à-coude avec Muselier en cas de duel au second. (Montage Rina Uzan)

intentions de vote. Tous les autres prétendants oscilleraient entre 1 et 2 %.

Pour la seconde manche, le 27 juin, Thierry Mariani est donné largement vainqueur en cas de triangulaire : il récolterait 43 % des bulletins contre 36 % pour Les Républicains et 21 % pour la liste du rassemblement de la gauche. En cas de duel, si Félizia décide de jeter l'éponge, l'issue est plus incer-

taine : Mariani serait en tête avec 51 % des votes devant 49 % pour Muselier. Mais la marge d'erreur, inhérente à tout sondage, dépasse 3 %. Ce qui signifie que les leaders LR et RN sont réellement au coude-à-coude. Une fois de plus, la clé du scrutin réside dans la mobilisation des abstentionnistes et dans le report des voix des listes qui ne participeront pas au sprint final.

L. P.